

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes au capital de 640
000 €
RCS Paris B 331 057 406
31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Société Anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et
conseil de surveillance au capital de 5 497 100 €
RCS Nanterre B 775 726 417
Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Believe

Société anonyme au capital de 480 326,01 €
Siège social : 24 rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris
RCS : Paris B 481 625 853

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 20 juin 2022 – 23^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre maximum d'options pouvant être consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions excédant 2,9 % du capital de la société à la date d'attribution, étant précisé que ce plafond est un plafond commun aux 22^{ème} et 23^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale, et s'imputera sur le plafond nominal global de 240 000 euros prévu pour les augmentations de capital prévues au paragraphe 2 de la 13^{ème} résolution de la présente Assemblée générale.

Le nombre maximum d'options pouvant être attribué aux dirigeants mandataires sociaux au sens du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF ne pourra représenter plus de 0,3 % de l'enveloppe globale autorisée par la présente Assemblée, étant précisé que ce sous-plafond est un sous-plafond d'attribution aux dirigeants mandataires sociaux commun aux 22^{ème} et 23^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 6 mai 2022

Les Commissaires aux comptes



Aca Nexia

représenté par
Olivier Juramie



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
représenté par
Jean-Pierre Valensi